

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 09 mai 2023



L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre de huit, sous la présidence de M. Jacques GILIBERT, Maire, suite à la convocation faite par le Maire en date du 04 mai 2023.

Etaient présents : M.M. GILIBERT – BRIOT – BRENAUDIÈRE – GUYON – BERTRU – DESMAISON – ROTHMUND – MATHURIN.

Absent excusé : Mme BARP CASTANIÉ Christine (pouvoir à M. GILIBERT Jacques)
M. THABARANT Bernie

Secrétaire : Mme DESMAISON Maryline.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est adopté et signé à l'unanimité des membres présents.

Puis, on passe à l'ordre du jour qui appelle les questions suivantes :

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE -RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres a procédé à l'ouverture des plis aujourd'hui à 14h.
Les entreprises ayant déposé des dossiers sont les suivantes :

Lot	Entreprise
1. Démolition - Curage - Structure	Caillot Frères
	SAE Réolon
	SAS Duprat
	SAS Les Travaux de L'Allier
4. Menuiseries extérieures bois – Fermetures	Alliance Menuiseries 03
	CMV Rossignol
	Didier Beaudonnet
5. Serrurerie	GS2A Goncalves
	Delamaide
6. Menuiseries intérieures	Didier Beaudonnet
	MB
7. Plâtrerie - Isolation - Plafond Peinture	Xavier
	Bonglet
	Peretti
	Ets Métairie Mendes
8. Carrelage - Faïences	Brunhes Jammes
	Girard
	Zanelli
	SARL Ambiance Céramique
	Entreprise Alexandre

9. Chauffage – Plomberie sanitaire – VMC	RDB Energie
	SARL Jean-Claude Laurent
	Pro Clim Energies
10. Electricité courants forts & courants faibles	CT Elec
	La Lourousienne d'électricité
	SARL Turlier Gozard Electricité générale

Les dossiers sont envoyés au maître d'œuvre afin d'être analysés.

L'attribution du marché se fera d'une prochaine réunion après analyse des offres.

PLAN DE CIRCULATION – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

La Commune de Charroux a défini un plan de circulation afin de protéger les visiteurs ainsi que les riverains. Pour ce faire le Maire propose l'achat de panneaux de signalisation et de vignettes pour les riverains pour un total de 4 442,32 € H.T. soit 5 330,78 € T.T.C.

- Panneaux : MIC SIGNALOC à Cournon d'Auvergne : 3 947,32 € H.T.
- Vignettes : A VOS MARQUES COMMUNICATION à Saulcet : 495,00 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal du soutien du Conseil Départemental de l'Allier par le biais d'une subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

VU la délibération n° 11/2023 du 28 février 2023 portant approbation du devis de la société MIC SIGNALOC pour l'achat de panneaux routiers ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

ADOpte le plan de financement tel que défini ci-dessous

- Estimatif prévisionnel des dépenses : 4 442,32 € H.T. 5 330,78 € T.T.C.

RESSOURCES	
Conseil Départemental	1 332,70 €
Total des aides publiques	1 332,70 €
Ressources propres de la Commune	3 109,62 €
Total général H.T.	4 442,32 €

DIT que les écritures de dépenses et de recettes seront inscrites au budget communal de l'exercice 2023.

SOLLICITE du Conseil Départemental de l'Allier une aide financière dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès du Conseil Départemental de l'Allier et à procéder à la signature de tous documents afférents au projet.

PARKINGS – TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL

Afin de recevoir l'équipement des parkings, il convient de faire quelques travaux de génie civil
Un devis de la société COLAS à Saint Pourçain sur Sioule a été reçu pour un montant de 10 347,57 € H.T. soit 12 417,08 € T.T.C.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la remise de 50 % H.T. sur ce devis pour clôturer le dossier des travaux Villages Remarquables en compensation des erreurs faite par l'entreprise sur le stabex.

CONSIDÉRANT qu'il convient de faire procéder dans les meilleurs délais à ces travaux,

Après avoir pris connaissance du devis présenté,

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

ACCEPTTE le devis de la société COLAS pour un montant de **12 417,08 € T.T.C.** ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document nécessaire ;

DIT que les écritures de dépenses seront inscrites au budget communal de l'exercice 2023.

CONVENTION MÉDECINE DU TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention signée avec le Centre de Gestion de l'Allier pour les visites médicales des agents communaux.

Suite au décret n° 2022-551 du 13 avril 2022, une nouvelle convention a été reçue afin d'intégrer la réorganisation du service de médecine conformément à la réforme.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et un pouvoir,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

BILAN DE LA BROCANTE

M. le Maire donne le bilan de la Brocante 2023 en signalant qu'à ce jour, 3 factures sont des estimatifs :

Dépenses : 11 236,92 €
Recettes : 24 068,00 €
Soit un bénéfice net de : **12 831,08 €**

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Déménagement de la Mairie** pendant la semaine du 12 et le 17 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h09

Etat récapitulatif des délibérations du 09 mai 2023

2023 – 26 : Plan de circulation – Plan de financement – Demande de subventions

2023 – 27 : Parkings – Travaux de génie civil

2023 – 28 : Convention médecine préventive

SIGNATURES